

Comment gérer et organiser la pratique du VTT dans les parcs

Aménagement des sites



3.1 - Comment créer des circuits VTT journée ou 1/2 journée

3.1.1 NOUVEAUX CIRCUITS OU UTILISATION DE L'EXISTANT

On peut examiner cette préoccupation suivant plusieurs points de vue :

- Le point de vue de l'utilisateur VTT : Confirmés ou débutants, les vététistes apprécient des circuits réalisés en fonction de leur pratique: longueur, difficulté, voirie adaptée au VTT.
- Le point de vue de l'aménageur : Des circuits spécifiques permettent de mieux gérer plusieurs formes de randonnées sur un territoire, mais à l'inverse, cette création induit des coûts supplémentaires (création et entretien). Cela complique également la gestion des balisages.
- Le point de vue des autres utilisateurs : Ils vont être sensibles à la multiplication des balisages, mais ils vont également être sensibles à des problèmes de cohabitation sur des sentiers étroits par exemple.

On peut conclure :

La création d'itinéraires spécifiques au VTT n'est pas indispensable dans les secteurs où la fréquentation est faible et où les chemins permettent des croisements faciles. Si quelques points posent des difficultés, il est possible de les régler par une signalisation et des indications spécifiques (ex : proposer un itinéraire de remplacement pour les VTT).

La création d'itinéraires spécifiques au VTT est obligatoire dans les secteurs où la fréquentation randonneurs est forte. Cette création permet alors de gérer au mieux les problèmes de cohabitation et d'entretien d'itinéraires.

Beaucoup de Parcs possèdent des portions de territoire où la gestion de la fréquentation des randonneurs est indispensable. La création d'itinéraires VTT peut être un élément de réponse à cette problématique.

3.1.2 LA DÉMARCHE DE CREATION DE CIRCUITS VTT BALISES DANS UN PARC

Nous vous proposons une approche chronologique qui vous aidera dans une démarche de création de circuit :

• 1^{ère} étape :

Définition des secteurs sur lesquels il n'est pas souhaitable de tracer des circuits. On évitera les zones sensibles (aspect environnemental, cohabitation avec les autres activités, ...). Cette première étape peut se traduire par une cartographie.

• 2^{ème} étape :

Etablir un cahier des charges précis et écrit sur le contenu de ces circuits. Les points fondamentaux sont les suivants :

- Privilégier la dimension découverte des itinéraires,
- Tenir compte de l'implantation des prestataires locaux,
- Gérer la cohabitation avec les autres formes de randonnées,
- Créer des circuits en marguerite qui ne se recoupent pas, dont l'organisation des points de départ évite la surfréquentation. Ces points de départ devront présenter une aire de stationnement.

• 3^{ème} étape :

Réaliser un premier tracé des itinéraires et les reconnaître.

• 4^{ème} étape :

Evaluer les problèmes de voirie vis-à-vis de leur statut, voie publique ou privée, ouverte ou non à la circulation; mais aussi vis-à-vis de leur état, fragilité, embroussaillage, drainage, ...

- 5^{ème} étape :

Arrêter le tracé des différents itinéraires et obtenir une délibération des communes pour inscription au P.D.I.P.R. et les autorisations des propriétaires privés éventuellement.

- 6^{ème} étape :

Décrire ces itinéraires, à la fois sur un plan technique, mais aussi sur un aspect découverte.

- 7^{ème} étape :

Mettre en place le balisage, panneaux de départ. Notons que la pose de panneaux est le premier élément qui matérialise l'existence d'un circuit. Editer un topo-guide et diffuser un code de bonne conduite.

- 8^{ème} étape : Organiser l'entretien de ces itinéraires.

N.B. : Les différentes étapes sont décrites dans le détail dans les annexes du guide.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB